



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 11 juillet 2022**

Autorisation d'Ester en Justice

Le conseil d'administration,

Vue la circulaire n° 19 du CNOUS du 28/09/1995,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 11 juillet 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration renouvelle l'autorisation d'ester en justice donnée à la directrice générale, étendue au directeur adjoint et/ou au directeur général par Intérim en cas d'absence de la directrice générale, pour lui permettre de représenter le CROUS devant les juridictions administratives et judiciaires.

Fait à Nice, le 11 juillet 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 21
Membres présents : 18	Contre : 0
Membres représentés : 3	Abstention : 0
Votants : 21	